

Conseil Municipal du lundi 19 novembre 2012

- ↪ **Remboursement achats livres :** La somme de 31,80 € sera mandatée à Madame Patricia LANDES correspondant à l'acquisition, pour la bibliothèque municipale, de quatre livres lors du salon du livre du Pont de l'Arn.
- ↪ **Convention de partenariat avec le S.S.I.A.D. :** Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention qui a pour objet la mise à disposition auprès du Service de Soins Infirmiers à Domicile Montagne et Sidobre d'une partie des locaux du Château de « La Marquise » afin d'accueillir à la *journée les mardis et jeudis de 8 heures à 18 heures*, des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées et résidant à domicile, dans le cadre d'une prise en charge de jour. Cette convention se terminera à la fin des travaux d'aménagement de l'Etablissement d'Hébergement des Personne Agées Dépendantes (Maison de Retraite Saint Joseph).
- ↪ **Nouvelle tarification budget annexe eau et assainissement :** Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs ci-après : eau le m³ 0,95 euro, assainissement le m³ 0,95 euro, redevance annuelle d'entretien 10,80 euros, redevance d'abonnement 16,00 euros, location annuelle compteur Ø 15 mm 19,20 euros, Ø 20 mm 21,30 euros et Ø 50 mm 181,20 euros.
- ↪ **Captages d'eau potable « Le Viala » et « Cime du Sers 2 » - étude pour la mise en place des périmètres de protection :** La réalisation de l'étude pour la mise en place des périmètres de protection autour des captages d'eau potable du « Viala » et de la « Cime du Sers 2 » est confiée au cabinet E.A.T.C.
- ↪ **Acquisition foncière parcelles section E numéros 285 et 487 :** Dans le cadre de la mise en place physique des périmètres de protection du captage d'eau potable du hameau « Le Viala », la Commune se doit d'être propriétaire des parcelles de terrain incluses dans le périmètre immédiat des sources. Dans ces conditions la Commune doit acquérir les parcelles cadastrées section E numéros 282 et 487 appartenant aux héritiers de Monsieur BEZIAT Jacques époux MAILHE. Par courrier en date du 19 décembre 2011 une offre de 300 euros pour l'achat de ces parcelles avait été adressée à Maître Jean-Pascal MARC notaire à Capestang dans l'Hérault ; proposition qui vient d'être acceptée par les héritiers. La passation de l'acte authentique pour l'achat de ces deux parcelles est confiée à Maître Christian MARQUES, notaire à Brassac.
- ↪ **Subventions 2012 :** Une subvention de 400 euros est attribuée à *l'association Saint Joseph* qui gère la Maison de Retraite pour la fête de fin d'année sur le thème de « Noël tous ensemble » et une de 500 euros à *l'association les arts du pays brassagais et du Val d'Agoût* pour le marché de Noël 2012.